


Séance du 27 Décembre 2007

Faisant suite à la séance du 17 Décembre 2007 annulée pour absence de quorum.

DELIBERATION N° CS 2007-12-31

OBJET : MARCHES / AUTORISATIONS DE SIGNATURE.

Nombre de membres			L'an deux mil sept, le 27 décembre à 10 Heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
42	11	11	
Présents :			
Messieurs : François TATTI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, Pierre Paul DEGORTES, Jean Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Xavier POLI, Joseph CESARI, Jean Pierre GIORDANI.			
Absents excusés, représentés :			
Madame : Messieurs :			
Absents :			
Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON, Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, René DOMINICI, Dominique MATRAGLIA, Jean Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Henri SISCO, Pierre Régis GONSOLIN, Jean BAGGIONI, Gilbert DINI, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Antoine GREANI, Maurice PARIGGI, Sébastien Marc ROCCA SERRA, José GIANILY, Eugène BETTELANI, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jacques CORTI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Charles VIVIANI, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.			
Secrétaire de séance :		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du : et publication (affichage) ou notification du : Le Président du SYVADEC	
Monsieur Ange ROVERE			
Convocation envoyée le :			
17 décembre 2007			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
17 décembre 2007			
Sous-Préfecture de CORTE			
- 9 JAN. 2008			
ACCUSE DE RÉCEPTION			

OBJET : Marchés / autorisation de signature.

Monsieur François TATTI informe le Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à plusieurs reprises pour statuer sur les procédures d'appels d'offres qui ont été lancées.

Il appartient au Comité Syndical de délibérer sur l'issue de ces procédures en autorisant Monsieur le Président à signer les marchés correspondants :

- Marché de Travaux d'Aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello
- Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Nord bastiais en centre d'enfouissement technique agréé
- Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Sud en centres d'enfouissement technique agréés

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ces marchés :

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DES MARCHES

Le présent rapport a pour objet la présentation des dossiers d'Appels d'Offres Ouverts concernant :

- le marché de travaux sur le site de Viggianello,
- le transport routier des déchets ménagers du bassin Nord bastiais,
- et le transport routier des déchets ménagers du bassin Sud.

II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE DES MARCHES

Les marchés sont allotés comme suit :

- Marché de Travaux d'Aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello :

- Lot n°1 : travaux de terrassement
- Lot n°2 : étanchéité
- Lot n°3 : évacuation des ferrailles
- Lot n°4 : torchère et biogaz
- Lot n°5 : travaux paysagers

Sous-Préfecture de CORTE

- 9 JAN. 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

- Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Nord bastiais en centre d'enfouissement technique agréé

- Lot n°1 : transport routier des ordures ménagères du quai de transfert provisoire de Bastia
- Lot n°2 : transport routier des ordures ménagères des quais de transfert provisoires du Cap Corse.

- Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Sud en centres d'enfouissement technique agréés

- Lot n°1 : transport routier des ordures ménagères du quai de transfert provisoire de Porto Vecchio
- Lot n°2 : transport routier des ordures ménagères du quai de transfert provisoire de Sainte Lucie de Porto Vecchio (Commune de Zonza).

Consistance des travaux ou des services :

- Marché de Travaux d'Aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello : mettre en conformité le centre d'enfouissement technique avec la réhabilitation partielle du site et la création d'un casier de 440 000 m³.

- Marché de transport routier du bassin Nord Bastiais : assurer le transport entre les quais de transfert des bassins concernés vers le centre d'enfouissement technique agréé de Talonne.

- Marché de transport routier du bassin Sud : assurer le transport entre les quais de transfert des bassins concernés vers les centres d'enfouissement technique agréés de Talonne et de Viggianello.



III – ECONOMIE GENERALE DES MARCHES

-Marché de Travaux d'Aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello :

Lots	Nom du Titulaire	Montant Estimatif	Montant du Marché
Lot n°1 : travaux de terrassement	CEE	5 422 988 €	6 050 808 €
Lot n°2 : étanchéité	CEE/BEC	1 420 996 €	948 318 €
Lot n°3 : évacuation des ferrailles	Auto Casse	454 825 €	141 000 €
Lot n°4 : torchère et biogaz	GRS Valtech	103 615 €	40 610 €
Lot n°5 : travaux paysagers	CEE/Casa di l'Ortu	381 228 €	380 536 €
		7 783 652 €	7 561 272 €

Les prix sont fermes – les crédits nécessaires à la dévolution des travaux concernant ce marché sont inscrits au Budget Primitif 2007 et années suivantes.

-Marché de transport de routier des ordures ménagères du bassin Nord bastiais en centre d'enfouissement technique agréé :

Lots	Nom du Titulaire	Montant Estimatif	Montant du Marché
Lot n°1 : quai de transfert provisoire de Bastia	ROCCA Transports	450 000 €	371 400 €

Le lot n°2 a été déclaré infructueux et l'appel d'offres donnera lieu, après avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres, à une procédure négociée en cours.

Les prix sont révisables – les crédits nécessaires à la dévolution des travaux concernant ce marché sont inscrits au Budget Primitif 2007 et années suivantes.

-Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Sud en centres d'enfouissement technique agréés

Lots	Nom du Titulaire	Montant Estimatif	Montant du Marché
Lot n°1 : quai de transfert provisoire de Porto Vecchio	Transport et TP 2 B	200 000 €	222 750 €
Lot n°2 : quai de transfert provisoire de Sainte Lucie de Porto Vecchio	Francisci Environnement	50 000 €	57 000 €
		250 000 €	279 750 €

Les prix sont révisables – les crédits nécessaires à la dévolution des travaux concernant ce marché sont inscrits au Budget Primitif 2007 et années suivantes.

IV – DUREE DES MARCHES

- Marché de Travaux d'Aménagement de l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Viggianello : **le délai d'exécution des travaux est fixé à deux ans.**

-Marché de transport de routier des ordures ménagères du bassin Nord bastiais en centre d'enfouissement technique agréé : **un an renouvelable trois fois**

-Marché de transport routier des ordures ménagères du bassin Sud en centres d'enfouissement technique agréés : **un an renouvelable trois fois**

Sous-Préfecture de CORTE

- 9 JAN. 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

h.

V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu des montants prévisionnels des marchés, la procédure est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles, 33, 53 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (circulaire du 7 janvier 2004).

Les avis d'attribution des marchés seront envoyés conformément à l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer les marchés nécessaires avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**Onze membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Prend note que la procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été retenue, suivant les articles 33, 53 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (circulation du 7 janvier 2004);
- Prend note que l'avis d'attribution des marchés sera envoyé au JOUE et au BOAMP,
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres, de déclarer infructueux le Lot n°2 relatif au transport routier des ordures ménagères des quais de transfert provisoires du Cap Corse et d'avoir recours à la procédure négociée en application des articles 35-V, 60 alinéa 4, 65 alinéa 5 du CMP,
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE
- 9 JAN. 2008
ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 27 Décembre 2007
Extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT

François TATTI

